

LA SIERRA LEONE VUE PAR UN FORESTIER

par J. E. F. DOUAY M. A. (Oxon)

Assistant conservator of Forest

SUMMARY

SIERRA LEONE SEEN BY A FORESTER

The Author gives a general description of the physical characters of Sierra Leone, a British Colony and Protectorate on the west coast of Africa. As the Forest Ordinance only gives a fairly limited power to the Forest Officer all reservation schemes need the active cooperation of the natives to be successful. The Forest Department undertakes both plantations at the Chiefdom level and the regeneration of areas cut over by the Kenema sawmill. This mill is a Forest Department concern which supplies about half the country's consumption of sawn timber, the remainder comes from a private mill and imports.

RESUMEN

SIERRA LEONE VISTO POR UN ING. FORESTAL

El Autor da en el siguiente una reseña física superficial de Sierra Leone, colonia y protectorado británico, de la Costa oeste africana. Ya que el Decreto Forestal vigente no otorga más que un poder bastante limitado al Servicio Forestal, resulta necesaria la cooperación del indígena para cualquier clasificación que sea. El Servicio Forestal lleva a cabo plantaciones no otra, pasando el nivel comunal, así como plantaciones para enriquecer los bosques explotados por la empresa aserradora de Kenema. Esta última es un empresa del Estado abasteciendo alrededor de la mitad de la madera aserrada necesitada por Sierra Leone, el resto proviene de otra aserradora o de importaciones.

La Sierra Leone, ou Montagne du Lion, où le seul lion tué jusqu'à présent était certainement un égaré venu de la Guinée, doit son nom aux anciens marins Portugais qui, selon l'histoire, la baptisèrent ainsi en entendant le tonnerre gronder dans les montagnes de Freetown, sa capitale. Située sur la côte occidentale de l'Afrique, entre les parallèles 7 degrés et 10 degrés nord et 10 degrés 13 minutes et 13 degrés 15 minutes ouest, elle est entourée par la Guinée Française et le Liberia. Elle s'étend sur près de 300 km au delà des monts de Freetown et occupe

une superficie d'environ 72.000 km². La presqu'île de Freetown, achetée par les Anglais aux Temne de l'intérieur au XVIII^e siècle pour y installer les esclaves libérés, est restée ainsi que quelques autres anciens comptoirs côtiers, une colonie ; l'intérieur, dont la soumission ne date que de la fin du XIX^e siècle, étant un protectorat. Cette différence est plus qu'une simple anomalie politique, car elle existe véritablement entre les races africaines de l'intérieur et les « Créoles » de Freetown, descendants d'esclaves libérés.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Une ligne dirigée NNO-SSE partant de la pointe méridionale du pays le divise en deux parties à peu près égales, l'une basse et plate (à l'exception des Monts de Freetown qui atteignent 1.000 mètres) au sud-ouest, l'autre élevée, découpée, et vallonnée s'élevant dans l'extrême pointe nord-est du pays jusqu'à 2.000 mètres aux Monts Loma et Tingi. Les

rivières sont abondantes ; il en existe dix principales dont six prennent leur source dans le pays même ; en dehors de la zone côtière où la marée se fait encore sentir, les nombreux rapides qui les coupent et les crues violentes auxquelles elles sont sujettes pendant la saison pluvieuse les rendent impropres à la navigation.

GÉOLOGIE

Le granit qui forme environ 60 % du territoire s'étend surtout dans la partie nord-est où on trouve aussi des schistes, riches en minerais et en pierres précieuses, séparés de la masse granitique par une série de roches tendres, grès, schistes argileux, et

conglomérats. Les régions côtières sont presque toutes de formation sédimentaire récente. Les Monts de Freetown, totalement différents du reste du pays, sont composés d'un mélange de roches pyrogènes, gabbros, norites, etc...

PÉDOLOGIE

Les sols varient énormément mais on attribue en général les caractéristiques suivantes à ceux formés « in situ ». Ils sont poreux (à l'exception de quelques bas fonds), acides (pH 4-6), presque tous du type

latérite, et pauvres en carbonate de potasse. Les sols d'alluvions sont moins poreux et contiennent une plus grande proportion de matières organiques.

CLIMAT

Les pluies de mousson en sont le facteur dominant, il tombe en moyenne entre 2,25 m et 3,25 m de pluie par an, les régions côtières étant les plus arrosées (on a enregistré 7,50 m à Freetown). L'hivernage dure d'avril jusqu'en novembre, avec en général une précipitation maximum aux mois d'août et septembre. Les premiers et derniers mois de l'hivernage sont marqués par des orages très

sévères pendant lesquels la pluie tombe quelquefois au régime de 15 cm à l'heure. La saison sèche, plus intense au Nord, atteint son maximum d'aridité aux mois de janvier et février lorsque souffle l'harmattan, vent sec venant du Sahara qui influe d'une façon marquée sur la température. Celle-ci varie normalement entre 26° C et 38° C à l'ombre mais tombe jusqu'à 7° C lorsque souffle l'harmattan.

LA POPULATION

La population de la Sierra Leone, très hétérogène se divise en quatre principaux groupes, les « Créoles » de Freetown non compris.

- 1° **Les habitants originels :** Krim, Golas, Limbas.
- 2° **Le groupe Soudanien :** Branches de l'empire Mandingue, Mandingues, Mende, Lokko, Galinas.
- 3° **Le groupe Demi-Bantu :** Venus peut-être du Congo Belge, Temne, Sherbro.
- 4° **Les Nomades :** Eleveurs venus de la Mauritanie et d'au-delà. Foulas.

Les Mende et les Temne sont de beaucoup les plus nombreux, ils occupent à eux seuls presque la moitié de la superficie totale.

Certaines caractéristiques raciales influent directement sur le travail forestier : outre le degré d'aptitude au travail de brousse qui décide de la qualité et de



Tracteur Fowler et charrue à disque.

Photo Department of Agriculture, Sierra Leone



Photo Central Office of Information, London.

Exploitation forestière dans les Kambui hills près de Kenema.

la quantité de la main-d'œuvre disponible, laquelle contrôle effectivement l'ampleur et le succès des travaux entrepris, ce sont surtout les pratiques

agraires des cultivateurs qui déterminent d'une façon très marquée l'ampleur des travaux forestiers dans une région donnée.

LE DÉCRET FORESTIER

Pour apprécier à sa juste valeur l'importance que peut avoir le régime indigène local, il suffit de donner un aperçu sur le décret Forestier. Cette étude ne porte que sur le Protectorat, toute question touchant à Freetown et au territoire colonial étant spéciale. Dans le protectorat donc, le Chef de Canton et son Conseil sont, officiellement les seuls propriétaires terriens, ils sont responsables devant leur peuple et ce sont eux qui règlent toutes les questions de droit d'usage, d'usufruits, etc., mais il ne leur est pas permis d'aliéner leurs terres. Seul un bail approuvé par l'administration permet à un non indigène d'occuper légalement une parcelle de terrain. Ces baux sont en général limités aux terrains

à bâtir. Le Décret donne au Gouverneur le pouvoir de contrainte pour le classement des forêts, mais jusqu'à présent ce pouvoir reste inusité, et ce n'est que par persuasion que le forestier constitue de nouvelles forêts classées.

Lorsqu'un Chef de Canton semble bien disposé à classer un lieu déterminé, généralement après plusieurs visites du forestier ; la région en question est délimitée, un levé est établi et une demande de classement donnant en détail la description du périmètre, accompagné d'un plan, est présentée au Conseil du Canton dont tous les membres, sauf s'ils ont changé d'avis, le signent en présence du Commandant de Cercle. A noter qu'il existe deux genres

de forêts classées : « Forest Reserve » et « Protected Forest ». Toutes deux sont prévues par le Décret Forestier mais la première, généralement à l'échelle territoriale est à la charge de l'administration centrale, tandis que la deuxième, à l'échelle cantonale, dépend de la caisse cantonale. Pour cette dernière la parution au *Journal officiel* de la « Demande de classement » signée suffit à en faire une Forêt Classée. La « Forest Reserve » s'étendant souvent sur plusieurs cantons, la « Demande de Classement » doit en général être signée par plusieurs conseils, à la suite de quoi le Commandant du Cercle préside à une commission d'enquête annoncée d'avance au *Journal officiel*, qui a pour but d'abolir ou de reconnaître certains droits indigènes.

C'est aussi au cours de cette enquête qu'on fixe, s'il y a lieu, la somme payable aux habitants pour les dédommager de la perte de leurs maisons et arbres fruitiers. En aucun cas ils ne sont dédommagés pour la perte de leur terrain. Après cette enquête qui a lieu dans le ou les cantons intéressés, la fin de la procédure est la même que pour les « Protected Forest ».

On voit donc qu'un manque de coopération de la part de la population peut très facilement enrayer complètement un projet de classement. L'abondance de terre à cultiver est la condition *sine qua non* du classement, car les cultivateurs n'admettent que le conseil « donne » leurs terres pour la forêt, qu'à condition qu'il leur en reste plus qu'assez à cultiver ; comme l'accroissement constant de la population africaine, fait indiscutable, tend à créer un manque de terrains à cultures, les occasions de classer des forêts deviennent de plus en plus rares. Le classement des forêts n'est jamais bien vu du paysan indigène, toutefois un Chef de Canton autoritaire qui désire le bien de son peuple sait faire accepter ses décisions.

Il y a aussi le revers de la médaille. L'appauvrissement de la couverture végétale dû aux feux de brousse annuels dans les régions de savanes, a rendu le bois de chauffage et les perches pour bâtir les cases tellement rares que les chefs appuyés par leur peuple demandent sincèrement qu'on leur éta-

blisse des plantations d'essences à croissance rapide. Tout en déplorant leur imprévoyance ainsi que leur décision généralement unanime de n'abandonner pour ces plantations que les sols presque complètement stériles, on leur fait des plantations soit de *Gmelina arborea*, soit de *Cassia*, soit encore de Teck.

Dans la zone de savanes le manque de produits forestiers a donné lieu à la formation d'un bon nombre de petites « Protected Forests » destinées à alimenter en produits ligneux, ici un Canton, là un village. Rien malheureusement ne pousse l'indigène à demander la constitution des grandes forêts de protection dans les massifs montagneux qui forment les principaux bassins de réception des eaux. Cette constitution qui est d'une importance primordiale pour le pays est en grande partie enrayée par le désir qu'ont les indigènes de cultiver les pentes des collines, sans souci de l'avenir ; et, à moins d'entreprendre de grands mouvements de population, nul ne peut les empêcher de cultiver ces montagnes. Le service forestier a cependant réussi à classer quelques importantes forêts dans les régions à population clairsemée (de 70 km² et de 100 km²), mais il reste encore énormément à faire puisque les forêts classées de tous genres ne couvrent que 3,5 % de la superficie du territoire, et qu'en dehors de ces forêts classées il ne reste que très peu de forêts, lesquelles d'ailleurs diminuent annuellement.

Le service de l'agriculture met à l'étude la mécanisation de la culture du riz dans les plaines d'alluvions de certaines rivières. Il espère y attirer les cultivateurs qui aujourd'hui dégradent, en les cultivant, les versants des collines. Il faut espérer que le succès d'une telle entreprise permettra peut-être un jour de reboiser les pentes abandonnées en faveur des rizières.

LA VÉGÉTATION

Les zones de végétation suivent la distribution générale pour la côte, sans toutefois incorporer les extrêmes, ni la vraie Forêt Dense (Rain Forest) ni le Sahel n'y étant représentés. Il est probable qu'à l'origine presque toute la Sierra Leone était recouverte de forêts et que les savanes actuelles sont en grande partie dues à la destruction humaine. Une grande partie du territoire est encore capable de se reboiser naturellement pourvu qu'on en exclue totalement les feux. Mais l'exclusion totale du feu est absolument impossible sans un changement complet des habitudes indigènes. Un tel changement n'étant pas à envisager la solution pratique semble être dans les feux précoces.

*Desherbage avec tracteur Fowler
et herse à disques Goble.*

Photo Department of Agriculture, Sierra Leone.





Photo Douay.

Une plantation de *Terminalia ivorensis*,
plantée à 4,5 × 3 m.



Photo Douay.

Un jeune plant d'*Entandrophragma cylindricum*
dans une plantation de 2 ans à 4,5 × 3 m.

Un programme actif de feux précoces organisé par le Service Forestier avec l'appui de l'Administration, du Service de l'Agriculture et des Travaux Publics est exécuté avec succès depuis plusieurs années. Reste à voir maintenant combien un tel changement dans la période des feux influera sur la répartition des zones de végétation. L'effet salutaire des feux précoces se faisant sentir moins rapidement que celui de l'exclusion totale, il faut un long programme ininterrompu pour pouvoir correctement évaluer les bienfaits.

Les grandes zones de végétation actuelles sont :

1° **La Forêt.** Presque entièrement secondaire, elle est en général assez pauvre en essences caractéristiques de la forêt primaire, soit :

- les *Entandrophragma*,
- *Khaya*,
- *Guarea*,
- *Mimusops heckelii*,
- *Oldfieldia africana*,

et dominée suivant son âge par quelques-unes des essences suivantes :

- Lophira alata* var. *procera*.
- Tarrietia utilis*.
- Terminalia ivorensis*.

- Nauclea diderichii* (*Sarcocephalus d.*).
- Berlinia* spp.
- Azelia africana*.
- Amphimas pterocarpoides*.
- Chlorophora regia*.
- Macrolobium dawei*.
- Daniellia thurifera*.
- Carapa procera*.

avec dans les forêts plus jeunes :

- Musanga smithii*.
- Elaeis guineensis*, etc...

2° **La Savane arborée** où les essences pyrophytes résistent encore, soit :

- Lophira alata*.
- Parkia biglobosa*.
- Crossopteryx febrifuga*.
- Pterocarpus erinaceus*.
- Vitex cuneata*.
- Terminalia albida*.
- Hymenocardia acida*, etc...

3° **La Savane** où les derniers vestiges de la flore igneuse ont presque entièrement disparu et où certaines essences telles que le *Lophira alata* ou *Hymenocardia acida* sont quelquefois les seuls survivants.

4° **Les Bas-Fonds, les Marigots**, disséminés sur toute l'étendue du territoire, souvent très petits, ils sont néanmoins très importants car ils offrent

aux cultivateurs des possibilités bien préférables à celles des flanes de coteaux.

ACTIVITÉ FORESTIÈRE

A) **Conservation.** On conçoit qu'un service Forestier qui opère dans des régions aussi disséminables se serve de techniques très variées et obtienne des résultats très différents.

Région Forestière. En dehors des forêts qui furent classées voici vingt ou trente ans, lorsque la population était moins dense, il ne reste que quelques îlots forestiers dans une mer de brousse en jachère. Beaucoup des collines défrichées devraient être immédiatement classées mais comme elles se trouvent dans une région où la densité de la population est de l'ordre de 30 ou 35 au km² toute tentative de classement est vouée à l'échec. Dans cette région l'aménagement avant et après l'exploitation des forêts productives demeure le but principal du programme forestier. Les divers travaux entrepris comprennent : relevés topographiques et écologiques, recensement, comptage des préexistants, séparation des forêts en zones de régénération naturelle et en zones de plantations, tracés de routes, etc... Le gros de ce travail est limité au Sud-Est du pays dans la région de Kenema.

Le Sud-Ouest qui se trouve aussi dans cette même région Forestière, englobe une région où la population atteint jusqu'à 42 au km² et où il n'existe presque plus de forêts. Il y a vingt ans même, le classement était déjà difficile lorsqu'il s'agissait d'une grande étendue. Les besoins de la population en produits ligneux ont toutefois amené la formation de nombreuses petites forêts communales, souvent en bordure des routes, appelées à suppléer aux besoins de la population environnante en bois d'œuvre ; le bois de chauffage et les perches sont encore des sous-produits du défrichement des jachères. *Terminalia ivorensis* et *Nauclea diderichii* (*Sarcocephalus diderichii*) y sont les essences le plus couramment plantées.

Le contrôle du travail est entre les mains du Service Forestier qui essaie par la même occasion d'inculquer quelques bons principes aux éléments, rarement très doués, destinés à former le cadre technique au niveau communal ; les finances, tant en dépenses qu'en recettes restent entièrement entre les mains du trésorier cantonal.

Région de Savane. Celle-ci d'abord délaissée du forestier essayant vainement de sauver ce qui restait dans la zone forestière n'est devenue une inspection autonome qu'en 1950. Aux quelques classements faits entre les guerres on a vite ajouté deux grandes étendues dans les régions escarpées (le Mont Loma qui atteint 2.000 m d'altitude y est inclus) mais ces 397 km², bien que représentant un gros succès, ne sont en fait qu'une partie infime de la superficie qui, du point de vue protection seul, devrait être classée. Malheureusement le sérieux manque de produits ligneux dans cette région a aiguillé l'effort forestier vers les petites plantations communales aux dépens des grands travaux de protection, à cause du manque de personnel.

Dans ces forêts communales on plante surtout le *Gmelina arborea* qui réussit à étouffer rapidement l'herbe et à donner de bons rendements comme perches et éventuellement aussi comme bois d'œuvre. Le *Terminalia ivorensis* et le *T. superba* donnent de bons rendements sur les meilleurs sites tant que les termites, qui en sont très friands, ne les détruisent pas tous.

La population qui n'est en moyenne que de 21 au km² pour toute cette région, n'atteint dans certains cantons que 12 au km², ce qui permet d'espérer que quelques grands classements sont encore possibles.

AVENIR FORESTIER

Quel est donc l'avenir probable d'un pays comme la Sierra Leone dont seuls 3,5 % de la surface sont recouverts de Forêts Classées ? Elle ne sera jamais un pays exportateur, mais est-elle en mesure de suffire à ses besoins ? Aujourd'hui non, pas plus que dans le proche avenir, car il faut s'attendre à ce que sa population, qui est en pleine évolution, absorbe de plus en plus de produits ligneux, et de plus en plus de bois sciés au lieu de perches. Les richesses minérales, diamants, fer, chrome créent une classe ouvrière bien payée ainsi qu'une petite bourgeoisie qui cherche à dépenser son argent ;

l'agrandissement du réseau routier dont le but est principalement le développement du marché en palmiste, riz, café, et cacao, a lui aussi amené un enrichissement, moins spectaculaire, de la population. Tous ces nouveaux riches, au sens propre du mot, cherchent à améliorer leur train de vie, ils construisent des maisons en « dur » avec des charpentes en bois scié, meublées souvent à outrance.

Ceci n'est qu'un début qui ne touche qu'une petite partie de la population. Il faut espérer que la grosse demande ne précédera pas l'accroissement de la production forestière qui suivra la mise en

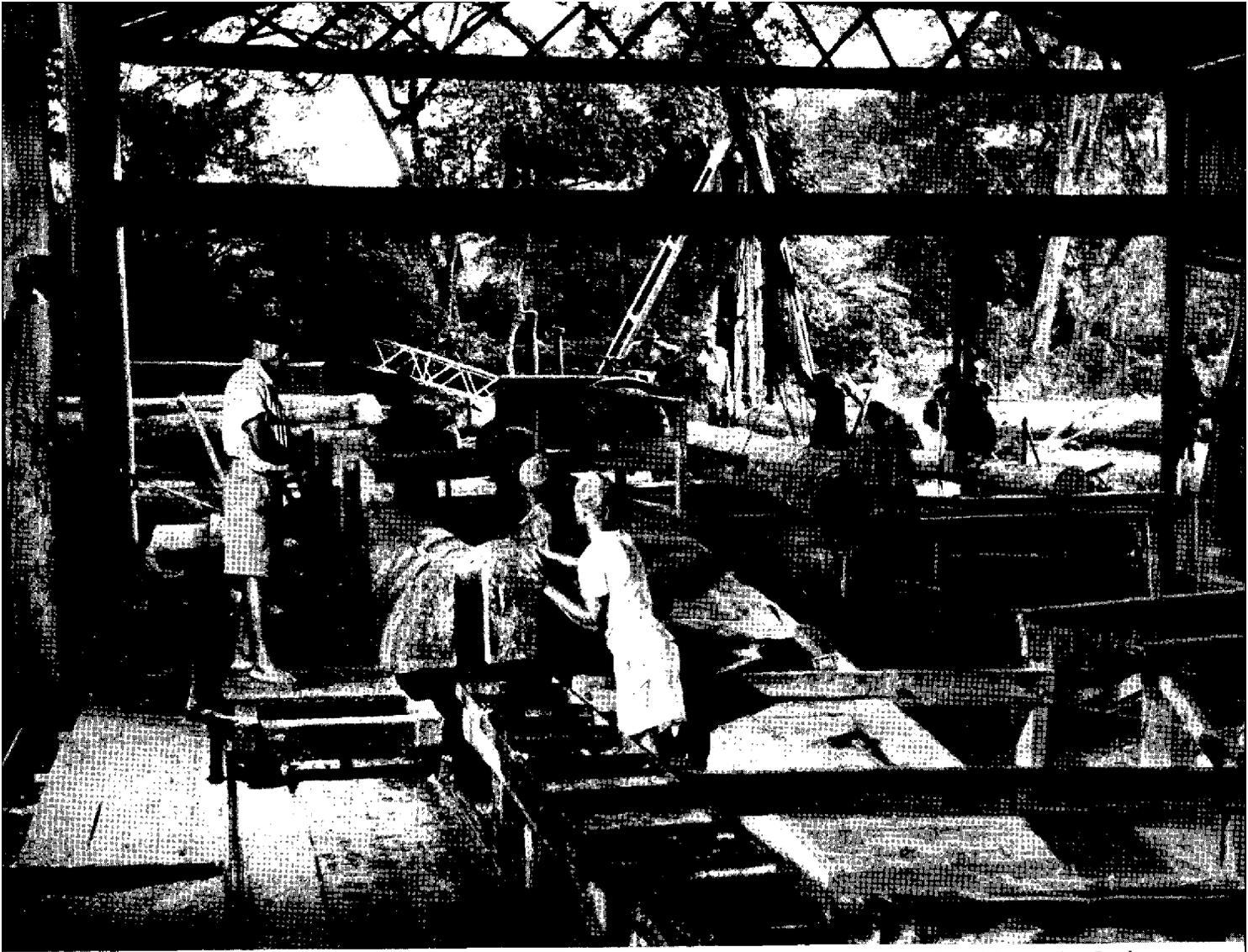


Photo Central Office of Information, London.

Vue d'une scierie à Kenema.

valeur des nombreuses plantations récemment créées.

L'exploitation mécanique et l'approvisionnement de la population en bois indigènes ne se sont à vrai dire développés que pendant et depuis la guerre. Auparavant on devait avoir recours aux scieurs indigènes et à l'importation. Pendant la guerre, Freetown prit une telle importance comme port qu'on dût y construire débarcadères et bâtiments attenants, et à cette fin on y expédia un Bataillon Forestier du Génie pour exploiter une des Forêts Classées de Freetown afin de fournir les bois voulus pour le travail; il s'agissait surtout de *Lophira procera* pour les pieux.

A la fin de la guerre, le matériel et une partie du personnel formèrent la base d'une entreprise d'exploitation du Service Forestier dépendant directement du Chef du Service Forestier et dont les employés étaient fonctionnaires. Elle s'est par la suite agrandie, et se trouve maintenant à Kemena en pleine zone forestière, d'où elle fournit plus de

la moitié du bois scié utilisé en Sierra Leone.

Il n'existe qu'une seule entreprise privée, de création plus récente, qui alimente surtout le nord du territoire, lequel est difficile d'accès aux produits de Kenema. La pénurie de forêts et la topographie très accidentée de celles qui existent découragent le capitaliste qui cherche des placements plus rentables, et bien que la scierie du Service fasse, sur papier, des bénéfices, il a fallu pour atteindre ce résultat pouvoir s'appuyer sur les capitaux solides de l'Etat.

On estime la production 1954 comme suit : m³

Scierie de Kenema (bois d'œuvre)	5.700
— (atelier de menuiserie)	340
Importation (ex Afrique Occ. Anglaise)	1.980
Production indigène (approximatif)	570
Production mécanique (scierie privée)	2.540
	<hr/>
	11.130

Il est probable que la demande augmentera annuellement d'environ 1.000 m³ au cours des pro-

chaines années, augmentation que la scierie de Kenema aura du mal à fournir à elle seule à cause du terrain accidenté des forêts exploitées. Il faudrait donc que la scierie privée subviene, tout au moins partiellement, à cette demande, mais elle aussi trouve les mêmes problèmes, n'ayant plus à sa disposition de régions faciles à exploiter.

La scierie de Kenema annonce dans son chiffre d'affaires pour 1952 près de 13.000.000 de francs métré de bénéfices net, pour une dépense de 50.000.000 francs, soit un revenu de 26 %. Il faut toutefois signaler qu'en vue de sa position officielle elle ne paye ni taxes d'importation, ni taxes routières sur les véhicules, ni franchise postale, ni frais médicaux, ni impôts sur le revenu, ni assurances sociales, la totalité desquels réduirait les bénéfices de près de 50 %. A noter aussi que près de la moitié des bénéfices vient de la vente des meubles fabriqués dans l'atelier d'ébénisterie. Cet atelier, indispensable au pays, est la seule partie de l'entreprise qu'il soit discutable de trouver entre les mains de l'Etat. Elle devra sans doute être la première abandonnée au profit d'une entreprise privée. Il est peu probable que la scierie séparée de l'ébénisterie, et sujette aux frais dont elle est à présent dispensée, puisse fonctionner économiquement, et c'est là qu'est la justification de l'organisation

actuelle dans ce pays où il faut du bois coûte que coûte.

Outre son énorme valeur comme propagande forestière, l'exploitation par le Service permet aussi au service forestier d'entreprendre des travaux d'enrichissement dans ces forêts naturellement assez pauvres, soit par sélection de la régénération naturelle, soit par plantations, l'objectif étant d'obtenir à l'avenir sur la même superficie exploitable aujourd'hui un cubage susceptible de subvenir aux besoins du pays.

Il existe donc une activité saine dans le service forestier de la Sierra Leone, qui lorsque les cadres sont au complet comprend, outre le Directeur, 11 ingénieurs des Eaux et Forêts dans la branche Conservation et 8 européens à divers niveaux dans la scierie.

L'avenir de tout Service Forestier est hélas toujours à la merci du manque de crédits et c'est au moment du vote des crédits annuels que les bénéfices, même sur papier, de la scierie aident matériellement à obtenir des fonds plus généreux pour la branche conservation.

Avec les changements politiques actuels ces résultats concrets seront peut-être encore plus utiles à l'avenir pour nous assurer les fonds nécessaires pour continuer le travail en si bonne voie aujourd'hui.

